

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants	S104

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1111-4, L.1111-10 et L.4221-1,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2026 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDÉRANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,

CONSIDÉRANT l'avis du CESER

CONSIDÉRANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDÉRANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 une dotation de 1 850 000€ d'autorisation de programme et de 4 123 277 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme S104 « Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants »,

D'AFFECTER

au titre du contexte 2025, une autorisation de programme de 720 000 € pour les travaux de restauration du bâtiment du Cellier de l'Abbaye royale de l'Epau,

D'ATTRIBUER

au Département de la Sarthe, dans le cadre du CPER 2021-2027, une subvention de 720 000 € sur un montant subventionnable de 1 200 000 € HT pour les travaux de restauration du bâtiment du Cellier de l'Abbaye royale de l'Epau,

D'APPROUVER

la convention correspondante figurant en annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire,
Abstentions : Groupe l'Ecologie Ensemble, Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET.